Commune de Courchavon
Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2025

Convocations : Journal officiel no. 43 du 4 décembre 2025
Tout-ménage du 4 décembre 2025

Présidence : M. Serge Boillat
Secrétariat : M. Michel Beuret

Scrutateurs : Fabienne Henzelin et Vincent Gschwind

20 ayants droits présents

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 juin 2025
2. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales ; discuter et approuver le budget 2026
3. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos-du-Doubs et prévoyant une contribution unique de CHF 8'000.50 francs
4. Divers

Le président ouvre l'assemblée. Il informe les citoyens présents que les débats seront enregistrés. L'assemblée a été convoquée par le Journal Officiel du 4 décembre 2025 et par un tout-ménage du même jour. En préambule il salue la présence de Mme Véra Anicic, nouvelle administratrice des finances de la commune, de M. Jérémie Huber, responsable de projet pour la SEDRAC.

Il propose d'inverser l'ordre du jour entre le point 2 et 3 afin de libérer M. Huber après sa présentation du point concernant la SEDRAC. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1.Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2025

Le président informe les citoyens présents que, conformément au règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

Le Président demande si une personne souhaite que nous fissions lecture du procès-verbal. La lecture et la parole n'étant pas demandées, les citoyens présents approuvent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 juin 2025 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos-du-Doubs et prévoyant une contribution unique de CHF 8'000.50 francs

En préambule, le président rappelle que le projet de Convention et les montants explicatifs ont été mis à disposition des citoyens sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Il donne la parole à M. Huber qui présente les raisons de cette nouvelle convention. Globalement celle-ci vise à rééquilibrer la répartition des recettes fiscales entre les communes membres, non plus en fonction de leurs investissements mais en fonction du nombre d'habitants. Selon une clé qui tiendra compte des deux communes centre (Courgenay et Boncourt) et des charges de fonctionnement, le solde étant redistribué aux communes.

Le président remercie M. Huber pour sa présentation et il ouvre les questions.

Un citoyen demande s'il sera toujours possible pour les zones actuelles d'activités hors SEDRAC de se développer. M. Huber répond que cela sera encore possible, seulement sur des friches (pas de nouvelles zones) et pour autant que les recettes fiscales fassent l'objet d'un partage.

Le président remercie M. Huber qui prend congé de l'Assemblée. L'entrée en matière n'est pas contestée, il ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, il passe au vote. **Au vote, la nouvelle convention est acceptée à l'unanimité.**

3. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales ; discuter et approuver le budget 2026

Le président donne la parole à Mme Anicic et rappelle que le budget et les taxes ont été mises en consultation sur le site internet de la commune et à disposition des citoyens au bureau communal.

Mme Anicic présente la quotité et les taxes 2026. Celles-ci restent les mêmes que l'année précédente. Le budget 2026 prévoit un bénéfice de CHF 80'900.- et au compte général, comprenant les financements spéciaux, un bénéfice de CHF 109'507.- francs. Mme Anicic présente ensuite le budget en détail, rubrique par rubrique.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président ouvre la discussion.

Une citoyenne demande des éclaircissements concernant les montants figurant à la rubrique d'aide sociale. Le maire explique les chiffres, notamment en ce qui concerne les remboursements qui sont difficiles à prévoir à l'avance dans le cadre d'un budget.

Un citoyen souhaite avoir des explications portant sur les calculs des taux établis concernant l'alimentation des fonds du maintien de la valeur des rubriques « eau potable » et « eaux usées ».

Mme Cerf, caissière ayant assuré l'intérim avant la prise de fonction de Mme Anicic, donne quelques explications sur les principes d'application des règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les bases de calcul figurant dans la PGA et le PGEE.

Ce même citoyen remercie Mme Cerf pour ces explications, il rend toutefois attentif le Conseil communal que ces études définissaient des priorités en termes d'investissements et de travaux à entreprendre. Il serait temps d'entreprendre quelque chose. M. le maire en prend note et reprendra le dossier.

La discussion n'étant plus demandée, le président passe au vote. **Au vote, la quotité, les taxes et le budget 2026 sont acceptés par 17 voix pour, sans avis contraire.**

3.Divers

M. le maire prend la parole pour remercier Mmes Cerf et Bapst qui ont assuré l'intérim, respectivement pour la caisse et le contrôle des habitants, durant l'absence de la titulaire, en absence maladie et malheureusement décédée.

Le président ouvre ensuite les questions aux citoyens.

Une citoyenne informe qu'elle n'a pas reçu le tout-ménage. La distribution a été faite par La Poste, à contrôler si le problème se reproduit.

Un citoyen s'inquiète du trafic que va provoquer l'arrivée des chasseurs au stand de tir du Varmen. Est-ce que la commune a été consultée ? M. le maire retrace les différentes étapes de ce projet dans lequel, malheureusement, la commune a eu peu d'influence, étant géré par Armasuisse et le canton. Malgré les promesses de l'ancien commandant de la place d'armes, l'accès prévu à l'époque n'a pas pu être réalisé. Il informe qu'une signalétique sera prochainement réalisée (marquage au sol et déplacement des panneaux 50 km/h), afin de pouvoir modérer le trafic actuel et à venir.

Ce même citoyen demande au Conseil communal où cela va s'arrêter !

Un citoyen signale que la place des moloks devraient être nettoyée

La parole n'étant plus demandée et avant de clore la séance, le président remercie la nouvelle vice-présidente des assemblées pour son engagement en faveur de la communauté.

Il est 20.50 heures lorsque le président clôt la séance.

Courchavon, le 23 mars 2026

Au nom de l'Assemblée communale

Président	Secrétaire
Serge Boillat	Michel Beuret